

Face aux défis climatiques et budgétaires, la Métropole du Grand Paris maintient le cap de ses investissements au service de ses 130 communes

Communiqué de presse
Paris, le 13 octobre 2026

Réuni ce mardi 13 octobre sous la présidence de Patrick Ollier, le Conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris a notamment examiné les délibérations suivantes :

- **Budget : une décision modificative pour soutenir le plan canicule de la Métropole**

Sur présentation de Philippe LAURENT, Vice-président délégué aux finances, à la participation citoyenne et au Conseil de développement, en lien avec Pauline LE FUR, Conseillère métropolitaine déléguée au budget, et Gilles CARREZ, Président de la Commission Finances, le Conseil a adopté la première décision modificative du budget 2026 en maintenant à hauteur de 690,8M€ les autorisations de programme, afin de poursuivre les investissements en faveur des communes, notamment à travers le Fonds d'investissement métropolitain (FIM), le Fonds métropolitain des équipements structurants et le programme « Centres-Villes Vivants ». **Cette décision permet également de répondre aux besoins exprimés par 78 communes dans le cadre du plan canicule**, un dispositif inédit de près de 10M€ pour financer des équipements d'urgence (brasseurs d'air, stores, ventilateurs, volets et brise-soleil) après l'épisode caniculaire de juin dernier.

Malgré une diminution de ses ressources estimée à 150 M€ sur trois ans, la Métropole maintient son soutien aux projets des communes et notamment cette solidarité métropolitaine pour leur adaptation au changement climatique.

- **Incendies : soutien et solidarité de la Métropole pour la restauration, la renaturation et la régénération des forêts**

Sur présentation de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller métropolitain délégué aux coopérations institutionnelles et européennes, en lien avec Philippe PEMEZEC, Conseiller métropolitain délégué aux espaces boisés et forêts, une enveloppe maximale de **500 000 € est réservée à la restauration, à la renaturation et à la régénération des massifs forestiers** de Fontainebleau et de Gironde touchés par les incendies de l'été 2026.

- **Équipements structurants : 2,3 millions d'euros pour des opérations stratégiques**

Sur présentation de Jacques-Alain BENISTI, Vice-président délégué à Inventons La Métropole du Grand Paris (IMGP) et aux grandes opérations métropolitaines, le Conseil a soutenu **trois opérations stratégiques liées au développement du Grand Paris Express et à l'amélioration de l'intermodalité** pour 2,3 millions d'euros : 700 000 € pour le pôle gare de Noisy-le-Sec, 676 950 € pour la passerelle piétonne et cyclable de Villeneuve-le-Roi et 935 200 € pour les acquisitions foncières et la première phase du passage souterrain nord du pôle d'échanges de Val-de-Fontenay.

- **Plan vélo métropolitain : 4,87 millions d'euros pour de nouveaux aménagements cyclables**

Présentés par Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller métropolitain délégué aux coopérations institutionnelles et européennes, en lien avec Jean-Philippe GAUTRAIS, Conseiller métropolitain délégué au déploiement des pistes cyclables, près de 4,87 M€ de financements sont mobilisés pour de nouveaux aménagements cyclables, notamment à Neuilly-sur-Marne, Montreuil, Aubervilliers, Asnières-sur-Seine, Clichy-la-Garenne, Argenteuil, Gennevilliers, Puteaux et Courbevoie. Ces opérations s'inscrivent dans la mise en œuvre du **Plan Vélo métropolitain**, qui vise à développer un réseau cyclable cohérent et sécurisé sur **260 km à l'échelle de la Métropole du Grand Paris ; 137 km et 10 lignes sont déjà en service.**

- **Transition écologique et énergétique : de nouvelles aides et le lancement de « Grand Paris Rénovation » à destination des communes**

Sur présentation de Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la transition écologique, à la qualité de l'air et au développement des réseaux énergétiques, le Conseil a attribué 1,33 M€ au titre du Fonds Énergies pour six projets dans cinq communes : la rénovation thermique de deux groupes scolaires à Argenteuil et quatre opérations de solarisation à Antony, Vanves, Sucy-en-Brie et Paris. Doté de 100 M€ à horizon 2030, ce **Fonds Énergies totalise désormais 60,2 M€ votés pour 89 projets.**

Sur présentation de Mélody TONOLLI, Vice-présidente déléguée à la rénovation énergétique et à l'électrification des flottes captives, le Conseil a lancé l'appel à projets « **Grand Paris Rénovation** », soutenu par le programme ELENA de la Banque européenne d'investissement. Il vise, d'ici 2029, la rénovation globale de **50 bâtiments publics, en priorité scolaires, représentant 100 M€** de travaux et un objectif de réduction de 60 % des consommations d'énergie finale. **Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2026.**

Sur présentation de Daniel GUIRAUD, le Conseil a également approuvé des diagnostics expérimentaux de vulnérabilité au retrait-gonflement des argiles dans cinq communes : Antony, Meudon, Rosny-sous-Bois, Sucy-en-Brie et Tremblay-en-France.

- **GeMAPI : jumelage entre la Métropole et Seine Grands Lacs pour renforcer la protection des populations**

Sur présentation de Didier GONZALES, Premier Conseiller métropolitain auprès du Président délégué à la GeMAPI, aux relations avec Seine Grands Lacs et à la lutte contre les nuisances sonores, le Conseil a renouvelé pour 2026-2032 la convention-cadre de partenariat avec l'établissement public territorial Seine Grands Lacs. **Cette coopération, engagée depuis 2023 sous l'impulsion de Patrick OLLIER, Président de la Métropole et Président de l'EPTB Seine Grands Lacs, vient renforcer la réciprocité de la solidarité entre l'amont et l'aval du bassin de la Seine.** Elle porte notamment sur :

- le développement de coopérations avec les territoires amont à travers les partenariats noués avec les chambres d'agriculture et le développement des zones d'expansion des crues ;
- la prévention des crues et la réduction de la vulnérabilité grâce notamment au casier pilote de la Bassée (77) ;
- le développement d'outils innovants d'aide à la décision et de gestion de crise ;
- et à l'association de Seine Grand Lacs dans le portage par la Métropole du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

- **Alimentation durable et agriculture métropolitaine**

Sur proposition d'Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine déléguée à l'alimentation, aux circuits courts et aux modes de consommation, le Conseil a approuvé l'accompagnement de 29 bénéficiaires — 23 communes, trois caisses des écoles parisiennes, un territoire et deux syndicats intercommunaux — pour **faire évoluer leur restauration collective vers une alimentation plus durable.** Inscrit dans le projet « Seine Nourricière » et doté de 537 035 €, ce programme, cofinancé à hauteur de 50 %, porte sur l'approvisionnement, la formation des agents, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation au goût. Il comprend des ateliers, des études et un accompagnement adaptés aux besoins des structures, dans la continuité du « Réseau des cantines métropolitaines engagées » animé par la Métropole depuis 2021 et de l'adoption du **Plan Alimentaire Métropolitain** en 2024.

Contact presse: presse@metropolegrandparis.fr